Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260427-1027042026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 25/03/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 27 avril 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **vingt-sept du mois d'avril** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BUSIGNIES . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. JORE . Mmes GUSTAVE . PELOIS . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . Ms D'HERVÉ . LATOUCHE . Mme GAUTHIER . Mmes CAPLAN . GACHOT . M. JEANMOUGIN . Mme GÉRARD . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . Mme SAHEL . M. ICAZE . Mme JAAFAR. .

Absents excusés : M. DEMELIN .

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme DUCOUDRÉ à Mme BUSIGNIES
M. SOUFFLET à Mme PELOIS
M. ROSSÉ à Mme JAAFAR

M. GUYOMARCH a été nommé secrétaire.

********

**N° 10**

**OBJET : <u>Désignation d'un référent – ALEC</u>**

Mme la Maire expose que la commune est adhérente à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de RENNES.

Créée en 1997, l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) du Pays de Rennes est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

Conformément à la définition européenne, une ALEC est « une organisation indépendante, autonome, à but non lucratif, créée à l'initiative des collectivités locales et de leurs groupements, qui bénéficie du soutien des pouvoirs publics locaux pour fournir des informations, des conseils et une assistance technique aux utilisateurs d'énergie (pouvoirs publics, citoyens, entreprises, etc.), et contribuer au développement des marchés d'énergies locales durables. » (cf annexes jointes)

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260427-1027042026-DE

L'ALEC sensibilise et accompagne les acteurs du territoire du Pays de Rennes afin de les aider à intégrer les enjeux énergétiques et climatiques pour mieux vivre aujourd'hui et demain.

En tant qu'agence d'ingénierie partenariale et territoriale à but non lucratif et aux fins de contribuer aux politiques publiques de l'énergie et du climat, l'ALEC propose :
▪ De participer à la définition, avec et pour le compte des collectivités territoriales et de leurs groupements, des stratégies énergie-climat locales, en lien avec les politiques nationales ;
▪ De participer à l'élaboration des documents en matière énergie-climat qui leur sont liés ;
▪ De faciliter la mise en œuvre des politiques locales énergie-climat par l'élaboration et le portage d'actions et de dispositifs permettant la réalisation des objectifs des politiques publiques ;
▪ D'animer ou de participer à des réseaux européens, nationaux et locaux, afin de promouvoir la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique, de diffuser et d'enrichir l'expertise des territoires et d'expérimenter des solutions innovantes ;
▪ De contribuer, directement ou indirectement, au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels de tous secteurs économiques et des agents des administrations et des collectivités ;
▪ D'informer, sensibiliser et conseiller de manière indépendante et objective, les consommateurs, les acteurs publics et privés.

Mme la Maire précise que l'assemblée générale est prévue le 16 juin 2026.

Suite à l'installation du conseil municipal, il y a lieu de désigner un représentant ou une représentante à l'ALEC du Pays de Rennes.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- de désigner M. Benoît D'HERVÉ référent ALEC.

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations.*

*La Maire,*

*Le secrétaire de séance,*

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 30/04/2026*

*La Maire,*

*Le secrétaire de séance,*